

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 28 avril 2026, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MOTA Rose Marie, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
Mme COLLINS Alexandra
Mme FLAMMIA Gabrielle
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. PFEIFFER Pablo
M. POTVIN Thierry
Mme LALONDE-PATAKI Nathalie
Mme GARCIA Sarah
M. FERRILLO Maximilien
M. STEIMER Didier
M. VERARDI Tiziano
M. SAUVAGNAT Pierre

Absents excusés

M. KENDE Michael, Vice-Président

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
Mme MALHERBE Sylvie, conseillère administrative

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme RAKOTOMALALA Thaïs, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 17 février 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - a) Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 2/2026 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois
6. Délibération 3/2026 pour l'approbation du règlement relatif à l'acquisition d'œuvres d'art par la commune de Collex-Bossy
7. Droit d'opposition des conseillers municipaux à la décision de l'assemblée de l'ACG du 25 mars 2026 relative à la constitution dès 2026 d'une nouvelle enveloppe, d'un montant de Fr 800'000.-, en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celles d'ores et déjà existantes pour les commissions de la culture et du sport
8. Propositions individuelles et questions

Huis-clos

9. Résolution relative à la demande de naturalisation n° 2025_0582-VGd

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à ses collègues.
Absent, M. KENDE Michael est excusé.

1. Approbation du procès-verbal du 17 février 2026

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 17 février 2026.

Mme NOLL signale une correction à apporter à la page 73, au début du paragraphe, concernant les travaux du canal de Collex. Elle précise que la mention du « tronçon des Bouleaux » est erronée.

Constatant l'absence d'autres observations sur le procès-verbal de la séance du 17 février 2026, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

À l'unanimité de 10 voix pour, aucune voix contre et trois abstentions, le Conseil municipal accepte le procès-verbal du 17 février 2026.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme MOTA indique ne pas avoir de communications particulières à transmettre. Elle informe toutefois que le repas de fin de première année aura lieu le 28, précédé d'une visite de la douane.

3. Communications du conseil administratif

M. MUNOZ demande s'il y a des questions concernant le document Excel des autorisations de construire qui se trouve sur CMNet.

Il n'y a pas de questions relatives à ces autorisations de construire.

Mme NOLL relève positivement l'avancement du projet de terrain synthétique.

M. MUNOZ communique ensuite plusieurs informations. Concernant le GIMSB, il indique qu'un changement de locataire pour le restaurant est intervenu, avec une entrée en fonction au 1er mai. S'agissant du terrain synthétique, il précise que l'autorisation est entrée en force, que le mandataire pour l'appel d'offres a été désigné et que, sous réserve d'une bonne coordination avec les différents acteurs du stade, les travaux pourraient débiter en octobre 2026. La durée des travaux est estimée à environ six mois. Il ajoute que le dossier de subventionnement auprès du FI suit son cours ordinaire. Par ailleurs, il mentionne le projet de terrains de padel, en partenariat avec Airpad, avec une mise en service optimiste envisagée pour le début de l'année 2027, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

Concernant la laiterie, il indique que, conformément aux décisions de la commission des infrastructures élargie, la parcelle 44 a fait l'objet d'un mandat complémentaire confié à l'architecte de la laiterie pour la phase de développement, l'exécutif étant chargé de coordonner les différents projets.

S'agissant du poste de secrétaire générale, **M. MUNOZ** informe que le processus de recrutement est ouvert, tant à l'interne qu'à l'externe, afin de remplacer Mme ROSET. Il précise qu'un recruteur professionnel a été mandaté pour effectuer un premier tri des dossiers, le choix final revenant au Conseil administratif. Il confirme qu'un tuilage entre la personne sortante et la future recrue est prévu et jugé nécessaire. En réponse aux questions, il indique que toutes les candidatures pertinentes, internes comme externes, seront examinées.

Mme MALHERBE informe que le passage du Tour de France Femmes est prévu le 3 août à Collex-Bossy, avec un tracé passant notamment par la route des Fayards et la route de Collex en direction de la douane de Bois-Chatton. Elle précise que des discussions sont en cours avec la Ville de Genève et la police afin d'organiser l'événement, notamment en vue de la communication avec les agriculteurs, et que des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

Elle indique par ailleurs que les travaux de la place de jeux de Bossy ont débuté le 20 avril pour une durée d'environ trois semaines, sous réserve des conditions météorologiques. Elle mentionne également une fuite survenue au niveau de la fontaine devant la parcelle 44.

Mme MALHERBE informe de l'installation d'un indicateur de vitesse sur la route d'Ornex pour une durée d'environ trois mois, afin de récolter des statistiques, avant un déplacement prévu vers d'autres axes, notamment la route de Bois-Chatton ainsi que les secteurs de Vireloup et Machefer, en coordination avec la commission de sécurité. Elle précise que la durée d'installation pourra être rediscutée au sein de cette commission.

Concernant les travaux des SIG, elle indique que ceux-ci sont pour l'heure terminés durant les week-ends, mais que des travaux de nuit sont prévus pour la réfection des enrobés, les dates devant encore être confirmées. Elle précise également que certaines zones, notamment à Bossy, restent provisoires et feront l'objet d'une réfection complète après les essais d'eau. La remise en état du chemin de Sous-Rosière interviendra à la fin de ces travaux. L'achèvement global est estimé entre fin mai et fin juin.

Enfin, elle évoque la situation sur la route de Vireloup, où les gendarmes couchés sont jugés dangereux, et indique qu'une solution consistant à installer des poteaux sur le trottoir est envisagée afin d'empêcher les véhicules de l'emprunter.

M. CHAHLAOUI n'a pas d'informations supplémentaires à transmettre, mais souligne l'importance des actions de sensibilisation et de prévention des violences, notamment en lien avec les questions d'égalité.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission Événements

(Rapport de Mme Odile Tahéri, présidente)

Mme TAHÉRI indique que la commission s'est réunie les 3 et 31 mars 2026. Lors de ces deux séances, les travaux ont principalement porté sur le règlement relatif à l'acquisition des œuvres d'art, faisant l'objet d'une délibération lors de la présente séance.

Elle informe également que la commune a procédé à l'acquisition d'une sculpture d'Henri Bertrand intitulée *La Chrysalide*, représentant le moment où la nymphe se transforme en papillon. Cette œuvre en métal a été acquise pour un montant de CHF 4'500.-, montant couvert par la ligne budgétaire prévue de CHF 5'000.-. Son emplacement exact n'est toutefois pas encore défini.

Mme TAHÉRI revient ensuite sur la rencontre organisée avec les pompiers concernant la fête nationale. Elle relève une baisse de fréquentation de la manifestation, regrettable tant du point de vue social que financier. Elle souligne toutefois l'approche constructive des pompiers, qui travaillent depuis plusieurs mois sur des propositions visant à améliorer l'offre événementielle. Elle mentionne notamment le succès du brûlage du bonhomme hiver réalisé avec les enfants du parascolaire, qui a permis d'attirer davantage de familles.

Concernant les prochains événements, elle annonce :

- un concert argentin le vendredi 1er mai ;
- la fête du sport le samedi 2 mai, avec des initiations au parkour et à l'escalade ;
- les promotions communales.

Elle précise qu'une adaptation du règlement a été nécessaire concernant la tenue du bar des promotions. Initialement, celui-ci devait être assuré par la même association que celle en charge du bar de l'escalade, mais la commission a finalement accepté que le restaurant scolaire tienne le bar. Les jeunes, accompagnés de la FASE disposeront également d'un stand de crêpes.

Mme TAHÉRI informe en outre qu'un nouveau mode de publicité sera testé dans les TPG à la fin de l'année, environ quinze jours avant le concert de décembre. Grâce à une offre à tarif réduit de 50 %, le coût de cette campagne s'élèvera à environ CHF 800.-. La commission restera attentive à l'impact réel de cette publicité sur la fréquentation des événements et prévoit d'interroger le public afin de savoir comment les personnes ont eu connaissance de la manifestation.

Mme NOLL complète le rapport en relevant que la baisse de fréquentation concerne globalement plusieurs manifestations et pas uniquement la fête du 1er août. Elle rappelle également que l'assouplissement du règlement concernant le bar des promotions concerne le fait qu'il n'est plus exigé que la même association tienne tous les stands de restauration lors de l'escalade afin de pouvoir tenir le bar des promotions.

Mme TAHÉRI présente ensuite un retour sur la réunion du GLRD du 26 mars 2026, à laquelle elle participait pour la première fois. Elle se dit impressionnée par le nombre de problématiques communales abordées lors de ces séances. Elle précise que les procès-verbaux sont validés seulement deux fois par année. Lors de cette séance, les discussions ont principalement porté sur la présentation des problématiques propres à chaque commune, sans véritable débat sur les enjeux intercommunaux. Elle mentionne notamment une politique intercommunale de lutte contre le frelon asiatique. Avec Mme MOTA, elle a proposé que les communes transmettent à l'avance les informations qu'elles souhaitent communiquer, afin de permettre une meilleure préparation des séances et de consacrer davantage de temps aux discussions de fond. Cette proposition a reçu un accueil favorable de M. ROSSET, président du GLRD.

Enfin, **Mme TAHÉRI** évoque la séance du GIPE du 30 mai 2026, consacrée notamment à l'approbation des comptes 2025. Elle annonce qu'environ CHF 40'000.- seront restitués à la commune de Collex-Bossy, celle-ci ayant utilisé moins de places que prévu (8,8 au lieu de 9,9). Elle ajoute qu'une augmentation des subventions communales restera toutefois probablement nécessaire.

Mme MOTA demande si ce montant restitué pourra être utilisé librement.

M. CHAHLAOUI précise que cette somme est réintégrée dans les comptes 2025, ce qui diminuera la ligne budgétaire concernée, sans pour autant constituer un montant supplémentaire disponible à dépenser.

4.2 Commission Infrastructures et mobilité

(Rapport de M. Tiziano Verardi, président)

M. VERARDI indique que la commission s'est réunie le 9 mars 2026, en deux parties, dont une en commun avec la commission sécurité. Une présentation du TCS relative à la zone périscolaire a notamment été examinée. Les discussions ont porté sur les risques en matière de circulation et de signalisation routière. Le TCS a présenté différentes mesures hiérarchisées à court, moyen et long terme. Il ressort notamment une volonté d'aller vers un abaissement généralisé de la vitesse dans le village. La commission poursuivra ses travaux en coordination avec la commission sécurité pour les décisions à venir.

Concernant le règlement du cimetière, M. VERARDI relève qu'il s'agit d'un point particulièrement sensible, mais qu'un accord a finalement été trouvé. Le règlement a été transmis au secrétariat pour corrections avant son envoi à l'administration cantonale pour approbation. Le texte sera ensuite soumis au Conseil municipal pour validation.

Il annonce également qu'une commission infrastructures élargie a été organisée concernant la route d'Ornex. Celle-ci s'est tenue le 1er avril 2026 avec un unique point à l'ordre du jour. La commission a validé à l'unanimité le principe d'une zone limitée à 20 km/h au niveau de la parcelle 44 et d'une zone à 30 km/h sur le reste du tronçon. Il souligne la nécessité d'assurer une coordination entre le projet de laiterie et l'approche globale des aménagements de la route d'Ornex. Une présentation publique du projet est envisagée afin de garantir une information claire et transparente à la population.

Mme MOTA rappelle toutefois que l'OCT devra être consulté et que la décision ne dépend pas uniquement de la commune.

M. FERRILLO demande si le principe d'une présentation publique a été validé et félicite la commission pour cette démarche.

M. VERARDI répond par l'affirmative.

4.3 Commission ad-hoc traitant du projet des Houchettes

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, vice-président)

M. FERRILLO indique qu'une séance s'est tenue le 4 mars afin de faire un état de situation et préparer les prochaines étapes. Cette séance a notamment permis de répéter la présentation publique du 11 mars et de mettre en avant certains éléments clés destinés à être présentés à la population. Il rappelle que les conseillers municipaux ont pu assister à cette séance publique.

4.4 Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La commission s'est réunie les 2 et 30 mars 2026.

Concernant la sensibilisation aux terres agricoles, la commission relève un problème récurrent de non-respect des parcelles, notamment par le piétinement et certains comportements inadaptés. Afin de sensibiliser les habitants et les visiteurs, une campagne légère sera menée au printemps 2026, principalement au moyen des réseaux sociaux et d'un affichage ciblé. Des panneaux ont été commandés et leur installation est prévue après les vacances de Pâques, à une dizaine d'emplacements. Le contenu a été validé avec les agriculteurs, par l'intermédiaire du CETA. Une communication complémentaire sera diffusée sur les réseaux sociaux. Une action de sensibilisation plus large est également envisagée à l'automne 2026 dans le cadre de la journée ÉCO'LLEX-BOSSY.

La commission évoque également la campagne « voir et être vu », prévue à l'automne lors du changement d'heure. Celle-ci reste toutefois en attente de l'analyse relative à l'éclairage public.

S'agissant des décharges, aucune nouveauté concrète n'est annoncée à ce stade. La commission prend néanmoins acte du document transmis par Mme MORGANELLA. Une réunion de l'Exécutif avec M. Nicolas WALDER conseiller d'Etat est prévue le 26 mai 2026 afin de discuter des différents sujets liés au territoire.

Concernant le GICORD, le bilan 2025 a été présenté. Au total, 3'814 tonnes de déchets ont été traitées, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à l'année précédente. L'activité reste supérieure à la moyenne habituelle, estimée à environ 3'300 tonnes. Une forte hausse des apports privés, de l'ordre de 13 %, est également constatée. Le compost produit est conforme aux normes BIO du FIBL. Les comptes 2025 ont été acceptés à l'unanimité et présentent un résultat positif d'environ CHF 31'000.-. La décision a été prise de conserver ce bénéfice afin de financer des travaux de sécurité estimés à environ CHF 36'000.- et d'éviter de futurs appels de fonds. La commission relève toutefois qu'un problème important persiste concernant la pollution par les plastiques dans les déchets verts, malgré les efforts de tri. Cette situation a un impact direct sur les sols agricoles et les normes devraient encore se durcir à l'avenir.

Il est également souligné que Collex-Bossy apparaît comme une commune exemplaire concernant la quantité de déchets verts acheminés au GICORD. Toutefois, certaines entreprises professionnelles semblent profiter des composts communaux non surveillés. Il est rappelé que la commune paie pour le tonnage des déchets verts et que les entreprises professionnelles doivent s'acquitter d'une taxe ; elles ne sont donc pas autorisées à utiliser les composts communaux. Enfin, des travaux de sécurité sont prévus au cours de l'année 2026 sur le site du GICORD, notamment l'installation d'une caméra, de luminaires à détecteur de mouvement ainsi qu'une réhausse des barrières.

Dans les divers, il est indiqué que la mairie a reçu le rapport relatif à l'analyse de l'éclairage public, sans toutefois l'avoir encore étudié. Une séance commune avec la commission sécurité sera organisée à ce sujet.

M. PESENTI ajoute qu'il est possible de dénoncer les entreprises qui déversent leurs déchets dans les places de compost communal sans autorisation.

Mme TAHÉRI demande si les travaux de sécurité prévus au GICORD visent précisément à empêcher les entreprises privées d'utiliser les installations.

Mme NOLL précise que les problématiques concernent principalement des particuliers entrant dans l'enceinte du site, et non directement des entreprises privées.

4.5 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin (Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

À la suite de l'analyse acoustique réalisée, la commission souhaite mettre en place des capteurs sonores durant une période de deux mois, entre mai et juin. Elle indique également vouloir privilégier une démarche de co-construction avec les riverains pour le choix des emplacements des capteurs.

La commission souhaite par ailleurs mandater un nouvel acousticien, avec une attente particulière concernant une meilleure vulgarisation des éléments techniques présentés. L'administration a été chargée d'effectuer cette recherche.

La commission décide également qu'une seule personne représentera les riverains et agira comme porte-parole. Dès réception des offres des acousticiens, la commission proposera des dates de rencontre avec ce représentant afin de définir les emplacements des capteurs.

Concernant la procédure avec la Cour des comptes, une question a été soulevée au sujet du classement du bâtiment, à savoir s'il devait être considéré comme patrimoine administratif ou patrimoine financier. Il est rappelé que, comme indiqué précédemment par Mme ROSET, le Service des affaires communales (SAFCO) a validé la délibération d'investissement le classant comme patrimoine financier. Les contrôleurs aux comptes ont également confirmé cette qualification.

S'agissant du sondage prévu après deux ans d'exploitation, la commission rappelle qu'elle souhaite faire appel à un organisme externe afin de garantir la neutralité de la démarche. L'objectif est d'obtenir un retour de la population et de disposer d'un outil d'aide à la décision. Le projet a toutefois pris du retard, aucun organisme n'ayant encore été proposé. Le dossier a dès lors été relancé.

Concernant la pompe à chaleur, un test est prévu à la mi-mai. Des désaccords persistent toutefois entre les entreprises concernées.

Au sujet de la mise à ban des parkings, la commission indique avoir reçu une offre concernant la parcelle 762, mais pas encore pour la parcelle 746. Cette offre est en cours d'analyse, sans vote formel à ce stade.

Dans les divers, la commission mentionne deux projets portés par les exploitants, à savoir l'organisation d'un marché local ainsi qu'un projet de potager avec l'école. Ces deux projets sont actuellement à l'arrêt et aucune nouvelle information n'a été communiquée à ce sujet.

4.6 Commission Finances et administration

(Rapport de M. Thierry Potvin, vice-président)

M. POTVIN présente le rapport de la séance du 21 avril 2026.

La commission a examiné les comptes de la Fondation intercommunale de Pré-Bois. Il rappelle qu'il s'agit d'une fondation d'intérêt public ayant pour mission de construire, acquérir, gérer, exploiter et mettre à disposition une piscine couverte de taille olympique destinée aux onze communes de la rive droite et à leurs habitants.

Pour la commune de Collex-Bossy, la participation représente 0,68 % des charges de fonctionnement. Le projet se trouvant encore dans une phase préliminaire, cette participation correspond à un montant de CHF 308.- pour l'année 2025, sur des charges totales de CHF 12'387.-.

À l'issue des échanges avec l'exécutif et le secrétariat, la commission a donné un préavis favorable à la délibération 2/2026 relative aux comptes et au rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, laquelle sera soumise au Conseil municipal lors de la présente séance.

La commission a également reçu des informations concernant les comptes 2025 des quatre groupements intercommunaux relatifs au stade (GISMB), à la petite enfance (GIPE), à la protection civile (ORPC) et au compostage des déchets de jardin (GICORD).

Mme MOTA informe par ailleurs que l'exécutif travaille actuellement à l'élaboration d'une directive concernant l'attribution des logements communaux.

Mme NOLL demande qui sera chargé d'appliquer cette directive.

M. MUNOZ répond que celle-ci sera appliquée par l'exécutif mais la directive sera présentée à la commission finances.

M. PESENTI demande si la régie Beaver est concernée par cette démarche.

M. MUNOZ confirme que les logements ont été intégrés dans le portefeuille de la régie.

M. PESENTI souligne l'importance de privilégier les demandes émanant des habitants de la commune.

M. MUNOZ indique que cette remarque sera intégrée dans la directive.

M. PESENTI interroge ensuite l'exécutif au sujet des travaux en cours à la douane, qui est une acquisition récente de la mairie, et demande sous quelle ligne budgétaire ceux-ci sont financés.

Mme ROSET précise que ces travaux sont partiellement intégrés dans la délibération relative au prix d'achat. Elle ajoute que le côté route accueillera à terme une piste cyclable et qu'une zone en pavés-gazon est prévue afin de permettre le stationnement des véhicules du côté de Ferney.

M. PESENTI demande enfin si un récapitulatif financier détaillé pourra être transmis à la fin des travaux.

M. MUNOZ répond que ces éléments seront présentés à la commission finances.

4.7 Commission Cohésion sociale, Sports et associations

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Mme MOTA indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal. Une séance est toutefois prévue le lendemain. Elle précise que plusieurs points y seront abordés, notamment le compte rendu de la FASE, une étude en cours ainsi que la question d'un local pour les jeunes qui devrait être disponible à partir du mois de septembre.

4.8 Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Mme MOTA indique que la commission s'est réunie le 23 mars 2026. Les membres ont notamment repris l'audit du TCS afin d'émettre différentes recommandations. Elle précise que les éléments concernant la route de Collex n'ont pas été abordés, cette route relevant de la compétence cantonale. Elle souligne toutefois que certains travaux ont déjà été entrepris, notamment concernant des panneaux peu visibles.

Concernant la route de Vireloup, la commission a relevé une problématique liée à l'absence de délimitation claire entre le trottoir et la chaussée. Plusieurs propositions ont été formulées, notamment l'installation de petits potelets. La commission prévoit également de transmettre à la commission infrastructures des recommandations visant à instaurer une zone 30 ou une limitation généralisée à 30 km/h dans l'ensemble de Collex.

Elle évoque également la question des formations liées aux défibrillateurs et souligne l'intérêt d'organiser des sessions de rappel afin de maintenir les connaissances des participants. Elle indique par ailleurs qu'un rapport du garde champêtre sera présenté lors de la prochaine commission.

Concernant le système « dépose-minute », elle relève que le dispositif avait bien fonctionné dans un premier temps, mais que certains parents ne respectent désormais plus le circuit prévu. Elle rappelle que la commission a mis en place les mesures qu'elle estimait possibles, mais que le bon fonctionnement du dispositif dépend également du comportement des usagers.

Mme NOLL se dit satisfaite que la question des premiers secours soit prise en considération par la commission.

4.9 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy

(Rapport de Mme Alexandra Collins, présidente)

Mme COLLINS indique que la commission s'est réunie le 12 mars 2026 en présence des architectes du projet de laiterie. Cette séance a permis de présenter un premier concept de distribution et d'aménagement des espaces.

Le projet prévoit notamment l'installation d'une cuisine semi-professionnelle dans l'ancien magasin afin de créer une zone largement ouverte sur l'avant du bâtiment. Malgré les contraintes patrimoniales, les architectes étudient la possibilité d'ouvrir cet espace au maximum.

L'étage serait aménagé en salle polyvalente ouverte, avec d'importants espaces de rangement intégrés. Les sanitaires PMR ainsi que les locaux techniques seraient regroupés dans une annexe extérieure, ce qui permettrait de libérer davantage d'espace à l'intérieur du bâtiment. Elle précise toutefois que l'accès PMR nécessiterait de contourner le bâtiment pour accéder aux sanitaires.

Mme COLLINS indique également que la laiterie conserverait un volume unique avec des escaliers intérieurs reliant les niveaux. Une fermeture optionnelle entre les deux étages est actuellement étudiée par les architectes, notamment pour des raisons acoustiques et de gestion du chauffage. Les questions liées aux escaliers ainsi qu'à l'accessibilité de l'étage feront encore l'objet d'analyses complémentaires.

Revenant sur la commission infrastructures élargie, elle rappelle que la commission avait demandé l'intégration de la parcelle 44 au projet afin de mieux valoriser la laiterie, notamment avec un espace extérieur et une terrasse. Elle souligne qu'une étroite collaboration sera maintenue avec la commission infrastructures.

Enfin, elle annonce que la prochaine séance est prévue le 5 mai 2026 et que les architectes reviendront avec des éléments complémentaires. Le dépôt de la demande d'autorisation de construire est envisagé pour la fin juin 2026.

5. Délibération 2/2026 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

M. CHAHLAOUI indique que les comptes ont été préavisés favorablement par la commission finances. Il relève que, compte tenu de la durée du projet, celui-ci a parfois pu donner l'impression d'être une chimère. Il estime toutefois qu'un déblocage semble aujourd'hui se dessiner avec le changement de magistrats intervenu récemment. Si le calendrier annoncé est respecté, l'établissement du PLQ pourrait intervenir d'ici la fin de l'année, avec une réalisation du projet envisagée entre 2030 et 2032. Il rappelle enfin que plus de douze années se sont écoulées depuis le lancement du projet et considère qu'il reste important de continuer à soutenir cette initiative.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
2/2026**

Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025, du 10 mars 2026,

vu le rapport de la commission des finances

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 13 oui, aucun non et aucune abstention

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Rose Marie Mota,
Présidente du Conseil Municipal

6. Délibération 3/2026 pour l'approbation du règlement relatif à l'acquisition d'œuvres d'art par la commune de Collex-Bossy

Mme TAHÉRI présente la délibération relative au règlement sur l'acquisition d'œuvres d'art par la commune. Elle rappelle qu'une ligne budgétaire de CHF 5'000.- existe depuis plusieurs années afin de permettre à la commune d'acquérir des œuvres d'art. Elle indique que la commission a souhaité actualiser le règlement existant, notamment en raison du caractère parfois subjectif de l'évaluation de la valeur artistique des œuvres. Des critères de sélection ont ainsi été définis à l'article 4, permettant à la commission de disposer d'un cadre plus clair dans ses choix.

M. VERARDI demande si la commune est tenue d'acquérir une œuvre chaque année.

Mme TAHÉRI répond que tel n'est pas le cas et précise que, depuis 2020, seules trois œuvres ont été acquises.

M. PESENTI demande ensuite si l'acquisition d'une œuvre d'art est soumise au vote du Conseil municipal.

Mme TAHÉRI indique que les choix sont effectués directement par la commission compétente.

M. CHAHLAOUI précise que ces acquisitions visent principalement à soutenir les artistes locaux et genevois, soulignant l'importance de cet engagement pour une collectivité publique.

Mme TAHÉRI ajoute enfin qu'une réflexion approfondie est systématiquement menée avant toute décision d'achat.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N 3/2026

Délibération pour l'approbation du règlement relatif à l'acquisition d'œuvres d'art par la commune de Collex-Bossy

Vu la demande de la commission événements, culture et manifestations de rédiger un règlement sur l'acquisition des œuvres d'art par la commune afin d'en définir les modalités,

vu le rapport de la commission événements, culture et manifestations, du 3 mars 2026,

conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 12 oui, aucun non et une abstention

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal sur l'acquisition d'œuvres d'art, tel qu'il figure dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Rose Marie Mota,
Présidente du Conseil Municipal

7. Droit d'opposition des conseillers municipaux à la décision de l'assemblée de l'ACG du 25 mars 2026 relative à la constitution dès 2026 d'une nouvelle enveloppe, d'un montant de Fr 800'000.-, en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG, en sus de celles d'ores et déjà existantes pour les commissions de la culture et du sport

Mme MOTA demande si des conseillers municipaux souhaitent s'opposer à la décision de l'assemblée de l'ACG du 25 mars 2026.

Aucune opposition n'est formulée.

8. Propositions individuelles et questions

Mme NOLL revient sur l'annulation de la séance du Conseil municipal du mois de mars. Elle estime regrettable d'annuler des séances, notamment au regard de la longueur des rapports de commissions présentés lors de la présente séance. Elle considère qu'une telle annulation envoie un mauvais signal concernant le travail effectué par les commissions et souhaiterait que ces annulations puissent être évitées à l'avenir.

Mme MOTA se dit surprise que cette question soit soulevée uniquement maintenant. Elle rappelle qu'une séance du Conseil municipal engendre des coûts et que, traditionnellement, lorsqu'aucun vote n'est prévu, la séance est annulée. Elle précise toutefois qu'il serait possible de modifier cette pratique et de maintenir les séances même en l'absence de délibérations.

M. PESENTI rejoint la position de Mme NOLL et estime que le coût d'un Conseil municipal reste limité au regard des autres dépenses de la commune.

M. FERRILLO rappelle que cette pratique a été discutée en commission du fonctionnement et qu'il n'est pas pertinent de regretter aujourd'hui des décisions prises collectivement par le passé.

Mme NOLL relève néanmoins que les rapports de commissions n'étaient auparavant pas aussi développés qu'aujourd'hui.

Mme TAHÉRI demande ensuite quand les comptes de la commune seront disponibles.

M. MUNOZ indique qu'ils seront présentés à la commission des finances du 7 mai puis au Conseil municipal du mois de mai.

Mme TAHÉRI souhaiterait toutefois pouvoir disposer des comptes avant la séance de commission.

Mme ROSET explique que la séance de commission a été avancée de douze jours et que les contrôleurs aux comptes mettent actuellement tout en œuvre pour finaliser les documents. Elle précise qu'à ce stade, seuls des projets de documents sont disponibles et que ceux-ci ne pourront être présentés officiellement avant validation définitive.

Mme TAHÉRI relève qu'il reste néanmoins important que les commissaires disposent des éléments suffisamment en amont.

M. SAUVAGNAT suggère qu'un report de la séance pourrait éventuellement être envisagé.

M. MUNOZ répond que le choix de la date appartient au président de la commission.

Mme TAHÉRI présente ensuite une réflexion portée par le Centre concernant la mise en place d'un mécanisme de compensation écologique. Elle souhaiterait que cette question puisse être étudiée par la commission territoire et environnement et qu'elle ne soit pas écartée faute d'avoir pu être défendue. Elle relève que certaines décisions prises pour des raisons sociales ou économiques peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement communal immédiat. L'idée serait ainsi de disposer d'une grille permettant d'identifier les projets nécessitant une compensation écologique. Elle reconnaît que la mise en œuvre d'un tel mécanisme pourrait être complexe, mais estime que cette

complexité ne doit pas empêcher la réflexion. Plusieurs pistes sont évoquées, telles que la plantation d'arbres, l'aménagement de corridors à faune ou encore des politiques de sensibilisation.

M. PESENTI interroge ensuite l'exécutif au sujet du projet de piste cyclable lié à la mesure 12.46 sur la route de Collex, notamment concernant les arbres situés vers le Café de Collex. Il demande si des abattages sont prévus et estime qu'il serait regrettable de supprimer ces chênes sans avoir informé la commune.

Mme MALHERBE indique que certains arbres plus petits situés sur le tracé de la future piste cyclable devraient effectivement être abattus. En compensation, certaines places de stationnement seraient supprimées afin de préserver d'autres arbres et permettre des replantations. Elle précise s'être rendue sur place afin d'évaluer les implications du projet, notamment autour du Café de Collex et du chemin Marc-Emery, et indique suivre ce dossier dans le cadre de la mesure 12.46 ainsi que des acquisitions foncières liées au projet.

M. PESENTI demande si de nouvelles informations sont peut-être disponibles concernant les ceintures installées autour des arbres.

Mme MALHERBE répond qu'elle ne pense pas que ces installations soient directement liées à la mesure 12.46, mais qu'elle se renseignera sur les raisons exactes de leur mise en place.

Mme GARCIA évoque ensuite les deux places de stationnement situées devant l'API et le Café de Collex. Elle relève qu'un panneau limitant la durée de stationnement semble avoir été retiré, ce qui entraîne une occupation prolongée des places par certains véhicules.

Mme MALHERBE confirme que le panneau limitant le stationnement à 30 minutes a été retiré, notamment en raison de l'occupation de places par le canton pour construire un arrêt du bus.

Mme GARCIA souligne que, sans signalisation, aucune intervention n'est possible.

M. PESENTI suggère qu'une limitation à une heure pourrait éventuellement être envisagée à la place des 30 minutes initiales.

Mme MALHERBE précise que cette limitation avait principalement été demandée à l'époque par la poste.

Mme NOLL informe ensuite que la cérémonie commémorative liée à la déportation organisée à Ornex aura lieu le dimanche suivant. Elle regrette que les conseillers municipaux n'aient pas reçu davantage d'informations à ce sujet et estime important que la commune participe à ce type d'événement, rappelant le rôle historique joué par Collex dans ce contexte.

Enfin, **M. PFEIFFER** demande ce qu'est devenue l'épée réalisée à l'occasion du 750e anniversaire de la commune.

Mme MALHERBE indique que l'œuvre avait été vandalisée puis réparée. Une réflexion avait été engagée afin de la réinstaller à la ferme. Elle précise que ce sujet relève dorénavant de l'opérationnel, mais ignore si la voirie a déjà eu le temps de coordonner sa réinstallation avec les responsables du site.

* * *

La séance est suspendue à 20h53 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente reprend la séance pour traiter une délibération à huis-clos et sonne la fin de la séance à 21h10.

La présidente du Conseil municipal :
Rose Marie Mota

Le vice-président du Conseil municipal :
Michael Kende

La procès-verbaliste :
Thaïs Rakotomalala
